

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 14 janvier 2015

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mercredi 14 janvier 2015 à 10 heures, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 597 – « Règlement modifiant le règlement numéro 482 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement »
4. Adoption du règlement numéro 598 – « Règlement modifiant le règlement numéro 491 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement »
5. Adoption du règlement numéro 599 – « Règlement modifiant le règlement numéro 550 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement »
6. Fermeture de l'assemblée

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 10h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

01-2015-023
Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

QUE l'ordre du jour, tel que présenté, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Adoption du règlement numéro 597 – « Règlement modifiant le règlement numéro 482 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement »

01-2015-024
Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE le conseil adopte le règlement numéro 597 « Règlement modifiant le règlement numéro 482 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Adoption du règlement numéro 598 – « Règlement modifiant le règlement numéro 491 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement »

01-2015-025

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE le conseil adopte le règlement numéro 598 « Règlement modifiant le règlement numéro 491 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Adoption du règlement numéro 599 – « Règlement modifiant le règlement numéro 550 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement »

01-2015-026

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

QUE le conseil adopte le règlement numéro 599 « Règlement modifiant le règlement numéro 550 afin d'établir une nouvelle clause de taxation audit règlement ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Fermeture de l'assemblée

01-2015-027

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

QUE cette séance soit levée à 10h05.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. / Sec.-trés.